



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MARS 2026

Délibération N° DEL25/2026

**Budget Supplémentaire 2026
Budget Annexe – Service d'Aide A Domicile
Section d'investissement**

712

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	5
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	5

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 17h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 2 mars 2026, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Nadine TOUTAIN.

Etaient excusés :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER-DAUTREME, Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Nadine CHOLIN, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Philippe VISERY.

Monsieur le Président rappelle que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à la séance du 2 mars 2026, dont les membres du Conseil d'Administration avaient été dûment convoqués en date du 20 février 2026, où le quorum n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a été envoyée le 2 mars 2026.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Je vous propose d'adopter le budget supplémentaire 2026 du Budget Annexe Service d'Aide A Domicile comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
RECETTES		
001	3 301.26 €	Reprise du résultat corrigé d'investissement 2025
TOTAL	3 301.26 €	
DÉPENSES		
21	3 301.26 €	Equilibre de la section d'investissement
TOTAL	3 301.26 €	

SECTION FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
DEPENSES		
Groupe II : dépenses afférentes au personnel		
012	- 4 429.47 €	Ajustement des crédits honoraires groupes d'analyses et de pratiques et ajustement des crédits liés à la mutuelle part collectivité à destination des agents
Groupe III : dépenses afférentes à la structure		
016	+ 4 429.47 €	Ajustement des crédits pour un remboursement partiel de 4 429.47 € sur le 1er acompte de la dotation complémentaire de 65 109.13 € versée par le Conseil Départemental sur l'exercice 2025.
TOTAL	00,00 €	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Adopte le budget supplémentaire 2026 du Budget annexe Service d'Aide A Domicile.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président
Du Centre Communal d'Action Sociale



(Signature)
Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 27/03/2026

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20260312-DEL25-2026-DE
Date de télétransmission : 25/03/2026
Date de réception préfecture : 25/03/2026